

APPEL À PROJETS 2025

POUR L'INSTALLATION DE « FOODTRUCKS » ou de STANDS DANS LE CADRE DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE À BAYEUX

Préambule

Dans le cadre de l'accueil du départ de la 6^e étape du Tour de France 2025, la Ville de Bayeux proposera un village ouvert au grand public les 9 et 10 juillet. Implantés sur le parvis de la Mairie et le long de la rue Larcher, de nombreux stands et animations seront proposés.

Le village ouvrira ses portes :

- le 9 juillet de 12h à 22h (horaires non contractuels à confirmer)
- le 10 juillet de 9h à 17h30 (horaires non contractuels à confirmer)

Afin de répondre aux attentes du public attendu, la commune souhaite proposer une offre complémentaire de restauration à destination du public de l'événement. La vente de boissons sera assurée indépendamment de la restauration par d'autres prestataires.

A. OBJET

Le présent document a pour objectif la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour les 9 et 10 juillet 2025. Pour cela, Bayeux propose six emplacements pour accueillir des foodtrucks/stands : (cf. plan annexe 1)

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

Dimension des emplacements – Les emplacements proposés mesurent 6 mètres x 3 mètres

Electricité – L'emplacement proposé est équipé en électricité. Sa fourniture est incluse dans la redevance.

Hygiène et gestion des déchets – La Ville de Bayeux exige du gestionnaire du foodtruck une hygiène irréprochable.

Le site proposé disposera de bennes à ordures spécifiques à proximité des emplacements. Aucun carton, sac ou autre élément de stockage ne sera entreposé à l'extérieur du camion. L'emplacement devra être laissé propre et sans débris au départ du foodtruck.

Mobilier – Du mobilier pour le public (tables et bancs) sera proposé à proximité des emplacements. Seuls les supports de communication sous forme de chevalets lestés sont autorisés. La pose de panneaux publicitaires ou d'appendices dépassant l'emplacement délimité est soumise à validation de Bayeux.

C. MODALITÉS CONTRACTUELLES ET TARIFAIRES

L'occupation de l'emplacement fera l'objet d'une convention d'occupation pour la période du 9 au 10 juillet 2025.

Les termes détaillés de la convention sont précisés dans l'annexe 2 du présent document. Tout candidat s'engage à respecter les termes prévus par cette convention. L'emplacement est proposé à la tarification suivante :

Forfait emplacement 2 jours comprenant la fourniture d'électricité	300 €
--	-------

La présence sur l'emplacement dédié devra respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du village du Tour de la Ville de Bayeux

Le paiement de l'occupation du domaine public devra être réalisé en amont (article L. 2125-4 CG3P).

D. LES MODALITÉS DE LA CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra être composé :

- Du présent cahier des charges et annexes, datés, signés et paraphés ;
- D'une note de présentation du foodtruck proposé pour l'emplacement comprenant : nom du concept, description de la cuisine proposée, gamme de prix, origine des produits, capacité de service (nombre de plats pouvant être vendus par jour), identité visuelle/esthétique, photographies, schéma d'implantation sur site, expériences, document de communication (flyer, plaquette) ;
- D'un justificatif du statut juridique de l'activité candidate : KBIS pour une entreprise, statuts et certificat de dépôt en préfecture pour une association, documents justifiant de l'agrément « Entreprise sociale et solidaire » si nécessaire ;
- D'une copie de la pièce d'identité de la personne physique demandant l'emplacement ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement est demandé accompagné de l'autorisation patronale correspondante ;
- D'une copie des inscriptions à la CCI/Chambre des métiers ainsi que la déclaration d'activité (DRIAAF) ;

L'ensemble des pièces devront être déposées :

- Par mail à l'adresse sports@mairie-bayeux.fr
- Au format papier à l'accueil du 3 DIX-HUIT, place aux pommes 14400 BAYEUX aux horaires d'ouverture suivantes :
 - Le lundi de 13h30 à 18h30
 - Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
 - Le mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30
 - Le jeudi de 13h30 à 17h
 - Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

E. SÉLECTION DES CANDIDATS

Les projets de foodtruck/stand des candidats seront analysés selon les critères suivants :

Critères de sélection	Pondération
Compatibilité de l'offre avec l'événement organisé	30 %
Capacité de service – nombre de repas pouvant être servis par heure et sur la journée, moyens techniques et humains	30 %
Qualité des produits, privilégiant une cuisine créative, saine et rapide	20 %
Éco-responsabilité du foodtruck. Recours au recyclage et utilisation de produits de l'agriculture responsable et/ou locale.	20 %

La répartition de l'occupation des emplacements sera assurée par Bayeux de façon équitable dans le respect des objectifs et des principes énoncés précédemment.

F. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL À PROJETS

- Publication de l'appel à projets : 18 avril
- Date limite des candidatures : 16 mai
- Réponse aux candidats : 30 mai